

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Juillet 2017

L' an 2017 et le 11 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de Monsieur SOUCHAY Serge Maire.

**Présents** : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, MM : BOURDIN Emmanuel, FESSAN Lionel, JANIK Jean-Jacques, SAMON Michel

**Excusés** : Mme DUBOIS Nicole (a donné pouvoir à M. SOUCHAY Serge), DOS SANTOS CLARO Sylvie, M. CENSIER Gérard, HERISSON Bernard, HUET Alain

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 6

**Date de la convocation** : 03/07/2017

**Date d'affichage** : 03/07/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé secrétaire** : M. JANIK Jean-Jacques

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2017**

RÉPARTITION DU FPIC - EXERCICE 2017 - 2017-23

MOTION POUR OBTENIR UN SCANNER A L'HÔPITAL DE VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON - 2017-24

REDEVANCE D'OCCUPATIO DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2017 - 2017-25

#### **réf : 2017-23 : RÉPARTITION DU FPIC - EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet en date du 30 mai 2017 portant répartition du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) entre l'Interco Normandie Sud Eure et ses communes membres au titre de l'exercice 2017.

Il rappelle les grandes lignes de ce fonds qui constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunale, composée d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres.

En 2016 seules les Communautés de Communes de Breteuil, Rugles et Verneuil étaient bénéficiaires. La Communauté de communes de Damville et la CCRSE n'étaient ni bénéficiaires ni contributeurs.

A l'issue du processus de fusions des 5 EPCI, l'Interco Normandie Sud Eure se trouve être bénéficiaire.

La répartition peut être faite selon plusieurs principes, à savoir :

- le principe de droit commun
- sur mesure dérogatoire au 2/3
- répartition libre.

Les membres de l'assemblée communautaire lors de l'assemblée du 27 juin 2017 se sont positionnés favorablement sur une répartition dérogatoire fixant un reversement à hauteur de 30 % des communes membres de l'EPCI.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce mode de répartition pour 2017.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent ce reversement à hauteur de 30 %, soit 4 789.50 €.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017-24 : MOTION POUR OBTENIR UN SCANNER A L'HÔPITAL DE VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON**

Par courrier de M. Denis GUITTON, Maire de Rugles et Médecin Généraliste, du 30 novembre 2016, nous sommes interpellés sur la nécessité de motion concernant la disposition d'un scanner à l'hôpital de Verneuil d'Avre et d'Iton.

En effet nous élus du Sud de l'Eure regardons avec vigilance l'évolution de l'offre de soins sur nos territoires car nous savons qu'elle est un des piliers essentiels de l'aménagement du territoire, présent et surtout à venir, et nécessaire pour les habitants de ce territoire rural aux multiples fragilités sanitaires.

L'hôpital de Verneuil est un des éléments indispensables de cette offre de soins notamment concernant les soins d'urgence et de premier secours.

La fréquentation du service des urgences ne cessent d'augmenter, à la fin 2016 il y a eu environ 17 000 passages aux urgences. Ce qui depuis 2012 représente 28 % d'évolution.

Cette augmentation repose notamment sur la stabilité médicale des urgentistes et la croissance de notre population qui est supérieure à la moyenne nationale ( 0.8 % contre 0.5 % par an).

Les principales affections prise en charge sur la communauté d'établissements sont :

*Pour les services de médecin et UHCD : insuffisances cardiaques, états de chocs circulatoires et affections respiratoires*

*Pour le SSR : affections traumatiques du système ostéo-articulaire*

*Pour les urgences : affections et traumatismes pédiatriques, traumatismes orthopédiques de l'adulte, ORL et cardiologie digestive*

*Prise en charge à domicile (SSIAD/HAD) : pathologies chroniques ou présentant un handicap ou les cas de*

*pathologies graves pour une population agée de plus de 60 ans justifient l'installation d'un scanner à Verneuil*

Actuellement les habitants du territoire du Sud de l'Eure sont dans l'obligation d'effectuer des distances importantes pour accéder à un rendez-vous de scanner et même contraints de se rendre dans les départements limitrophes.

Le programme pluriannuel régional de gestion du risque de Haute-Normandie 2011-2015 va dans le sens de limiter les délais, les distances à parcourir pour nos patients et les actes redondants

D'ailleurs le taux d'équipement en scanner sur notre département reste inférieur aux moyennes nationales et l'hôpital de Verneuil est le seul du Groupement Hospitalier de Territoire Evreux Vernon ne disposant pas d'une autorisation d'activité d'imagerie par scanographie en appui de son activité de médecine d'urgence.

Le service de radiologie fonctionne aujourd'hui avec 4 médecins radiologues et est composé de 2 salles répondant aux dernières normes en matière de radioprotection

*Le scanner permettrait d'augmenter l'accès à cet outil de diagnostic pour les usagers, de limiter la réalisation et la multiplications d'examens de radiologie conventionnelle par défaut, contraires aux bonnes pratiques en imagerie médicale indiquée par la HAS et la Société Française de Radiologie*

La présence du corps médical avec l'obtention d'un scanner est résolue par le fait que le CH est adhérent au GCS PRATIC. Ainsi, l'interprétation des examens pourra être réalisée à distance à l'instar de ce qui est fait aujourd'hui en ex-Basse Normandie.

En outre, le Centre Hospitalier dispose des moyens et locaux permettant l'acquisition de ce matériel sans porter préjudice aux finances de l'établissement.

Par conséquent pour toutes ces raisons, le conseil municipal décide de soutenir cette motion.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 2017-25 : REDEVANCE D'OCCUPATIO DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2017**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance de gaz (et pour le réseau de transport de gaz, le cas échéant) au taux maximum en fonction des linéaires exprimés en mètres, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.
- que la redevance due au titre de 2016 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entré en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

Le montant dû par GrDF pour 2 434 mètres est de 219 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à émettre le titre

de recettes pour 219 € à GrDF.

### DIVERS

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Stanislas pour une ouverture de porte dans l'atelier communal. Ces travaux s'élèvent à 2 580.30 € HT soit 3 096.36 € TTC.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Denis pour l'installation d'une pompe pour réserve d'eau. Ces travaux s'élèvent à 1 510.00 € HT soit 1 812.00 € TTC.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Veolia pour un remplacement de bouche incendie DN 100. Ces travaux s'élèvent à 2 163.40 € HT soit 2 596.08 € TTC.

Monsieur le Maire informe du projet d'agrandissement de Center Parcs, 150 cottages seraient construits sur la commune de Pullay et 250 sur la commune des Barils.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 15/07/2017  
Le Maire  
Serge SOUCHAY

